



**PRESENTATION A LA PRESSE DES OBSERVATIONS DEFINITIVES
PORTANT SUR LES RAPPORTS RELATIFS AUX JEUX OLYMPIQUES ET
PARALYMPIQUES DE 2024, À LA SÉCURITÉ, AUX TRANSPORTS ET MOBILITÉS
PENDANT LES JEUX, ET À LA SOLIDEO**

Lundi 29 septembre 2025 – 9h30

Allocution de Pierre Moscovici,
Premier président de la Cour des comptes

Mesdames, Messieurs,

Bonjour et merci de votre présence. Je suis heureux de vous accueillir aujourd'hui pour vous présenter notre rapport relatif au premier bilan des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024. Conformément aux lois relatives aux Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, la Cour des comptes et les chambres régionales des comptes d'Île-de-France et de Provence-Alpes-Côte d'Azur suivent, depuis 2019, le chantier des Jeux. Nous remettons aujourd'hui au Parlement le rapport que je m'appête à vous présenter, qui tire en réalité le bilan des Jeux. J'irai bien entendu le présenter au Parlement ultérieurement. Nous publions également aujourd'hui trois autres rapports, qui ont contribué à nourrir ce bilan : l'un est consacré aux transports et aux mobilités durant les Jeux ; l'autre à la sécurité ; le dernier porte sur la société de livraison des ouvrages olympiques, la Solideo.

À mes côtés, sont présents **Nacer Meddah**, président de la 3^{ème} Chambre, **Emmanuel Suard**, président de la section Enseignement scolaire, sports, jeunesse et vie associative, également contre-rapporteur, ainsi que les rapporteurs : **Fabrice Malcor**, **Paul Riffaud**, **Lise Fechner**, **Justine Renault**, **Ekrane Boubtane**, **Alban Noguès** ; avec **Sandrine Della Gaspera** et **Philippe Vannier**, vérificateurs. Des représentants de la 4^{ème} chambre, qui a travaillé sur la sécurité, sont également présents : **Emmanuel Glimet** et **Luca Vergallo** ; ainsi que **Guillaume Blanchot**, membre de la 2^{ème} chambre, chargée des transports. Je salue également **Laurent Maisonneuve** et **Diane Ionesco**, qui ne peuvent être présents.

Avant de vous exposer les principaux constats de la Cour, un rappel s'impose sur la méthode que les équipes ont adoptée.

Il s'agit d'abord d'un contrôle *in itinere*, c'est-à-dire tout au long de la préparation des Jeux. Depuis 2019, la Cour des comptes mène des contrôles, aux côtés des chambres régionales des comptes (CRC) d'Île-de-France et de Provence-Alpes-Côte d'Azur, ceci du fait de la participation de nombreuses collectivités à l'organisation des Jeux. Entre 2020 et 2023, les juridictions financières ont conduit 17 contrôles, dont deux rapports transmis au Parlement en 2022 et 2023, conformément aux dispositions de la loi Olympique du 26 mars 2018. Ils ont abouti à une centaine de recommandations, dont une très large part a été mise en œuvre par les services de l'Etat, les collectivités territoriales concernées, le COJOP et la Solideo.

De l'aveu de tous, ce travail a été utile. Il a permis d'identifier un certain nombre de fragilités, et d'y remédier bien en amont de la tenue des Jeux, ce qui a sans aucun doute contribué, à sa place, à leur succès. Un tel dispositif sera sans doute reconduit pour les Jeux d'hiver de 2030, et c'est une bonne chose : le projet de loi relatif à leur organisation prévoit que la Cour remette un rapport sur l'organisation de cet événement au Parlement en 2028.

Je tiens à souligner l'importance de ce travail d'accompagnement. Il prend d'autant plus de sens dans le contexte où l'engagement de nos finances publiques dans l'organisation de grands événements sportifs internationaux peut prêter à débat.

Après cet accompagnement, une deuxième phase s'est ouverte, celle du bilan des Jeux. Vous le savez, la Cour a déjà produit le 23 juin dernier une note d'étape qui procédait à une première estimation du montant des dépenses publiques liées aux Jeux. Il nous semblait nécessaire de commencer par ce travail méthodologique de recensement des dépenses. A l'occasion de la journée olympique, il nous paraissait aussi opportun de contribuer au débat public sur le coût d'un grand événement sportif comme les Jeux, alors que s'engageaient les travaux de préparation des Jeux d'hiver de 2030.

Cette note d'étape est aujourd'hui suivie par un rapport qui dresse un premier bilan des Jeux, en réponse à une demande du Parlement. La loi du 19 mai 2023 relative aux Jeux olympiques et paralympiques de 2024 demande en effet à la Cour de remettre au Parlement, avant le 1^{er} octobre 2025, un rapport sur : « *l'organisation, le coût et l'héritage de cet événement, sur les dépenses engagées par l'Etat et les collectivités territoriales à son occasion ; sur les*

recettes qu'il a engendrées, et sur les exonérations fiscales dont a bénéficié l'organisateur des Jeux. » Il nous a aussi été demandé d'établir un bilan du recours aux bénévoles, et une évaluation de la qualité de l'accueil des sportifs et des spectateurs en situation de handicap, notamment en termes d'accessibilité de l'événement.

Pour mener à bien cette tâche, les juridictions financières se sont fortement mobilisées. Comme je le mentionnais tout à l'heure, notre bilan se nourrit de trois autres rapports, que nous publions aussi aujourd'hui : sur les transports et les mobilités durant les Jeux ; sur la sécurité ; et sur la Solideo. Au-delà de ces rapports, les CRC d'Île-de-France et de Provence-Alpes-Côte-d'Azur se sont fortement mobilisées depuis un an, avec pas moins de 15 contrôles auprès des principales collectivités territoriales concernées par les Jeux. Et nous n'en resterons pas là, puisque la Cour est en train d'achever un rapport relatif au COJOP, dont la publication interviendra au début de l'année 2026. Un second rapport de bilan sera enfin publié au cours du premier semestre 2026, afin de mettre à jour les constats et d'examiner plus en détail, notamment, la problématique de l'héritage. Pour tirer toutes les leçons de l'héritage, il faut attendre au moins quelques mois ; c'est mécanique.

J'en viens maintenant aux principaux messages des rapports publiés aujourd'hui. Ils dressent un bilan de l'organisation des Jeux 2024, mais ils en tirent aussi des recommandations pour l'avenir. Cela peut paraître paradoxal, puisque les Jeux de 2024 sont derrière nous, me direz-vous. C'est vrai ; mais les Jeux d'hiver de 2030 se profilent déjà très vite à l'horizon, et l'olympiade parisienne constitue une exceptionnelle réserve d'expériences sur lesquelles il faudra s'appuyer. Nos constats et recommandations pourront aussi servir à l'organisation d'autres grands événements sportifs internationaux dans notre pays.

Notre premier message, c'est celui de l'incontestable réussite des Jeux au regard des objectifs que s'étaient fixés leurs organisateurs.

Les Jeux ont témoigné bien au-delà de nos frontières du savoir-faire français en matière d'organisation des grands événements sportifs : les installations et équipements ont été livrés sans retard, les compétitions se sont déroulées de façon très satisfaisante, les infrastructures – de transport notamment – ont été à la hauteur du défi, et le déploiement massif des forces de l'ordre a permis aux Jeux d'avoir lieu sans incident.

Ce succès collectif a fait rayonner notre pays dans le monde entier. Jusqu'à 5 milliards de téléspectateurs ont suivi l'événement, un nombre record. Pour notre pays, les Jeux ont été une source de fierté nationale, d'engouement populaire et ont démontré nos capacités à mener à bien un projet d'envergure internationale. Ils ont aussi été un beau succès pour le sport de haut-niveau français qui a atteint ses objectifs en termes de médailles. Enfin, et je vais y revenir, les avancées sont notables sur les aspects sociaux, de durabilité ou d'accessibilité que la candidature de Paris avait mis en avant.

Notre second message concerne les dépenses publiques et le bilan économique des Jeux. Il tient en trois points : une forte mobilisation des finances publiques, une absence de dérapage budgétaire dans l'ensemble, et un impact économique encore modeste à ce stade. Je débiterai par le premier point, soit la forte mobilisation des finances publiques.

Au total nous parvenons à des montants actualisés de 3 Md€ pour les dépenses d'organisation et de 3,6 Md€ pour les dépenses d'infrastructures, contre 2,8 Md€ et 3,2 M€ dans la note d'étape de juin dernier. Vous l'aurez remarqué, je distingue soigneusement ces deux catégories de dépenses car elles sont très différentes : les premières ont un impact ponctuel alors que les secondes ont un effet durable, puisqu'elles viennent accroître le patrimoine de la Nation.

Ces montants ont été revus à la hausse pour tenir compte des dépenses des collectivités territoriales identifiées par les CRC, mais aussi d'une première estimation du coût des actions engagées pour assurer la baignabilité de la Seine. Sur ce dernier point, vous vous souvenez sans doute que dans notre note de juin, nous avons provisoirement décidé de ne comptabiliser aucune des dépenses du plan « baignade » du fait de difficultés méthodologiques : il était alors délicat de faire la distinction entre les dépenses imputables à cet événement et celles correspondant à la mise en conformité de notre pays avec deux directives européennes sur la qualité de l'eau. Un montant d'environ 200 M€, sur le milliard des dépenses engagées dans le cadre du plan baignade, avait toutefois été identifié : il s'agissait des travaux spécifiquement réalisés en vue des Jeux ainsi que des coûts d'accélération des travaux qui leur étaient liés. L'instruction complémentaire conduite auprès de la Ville de Paris par la CRC Île-de-France permet de porter ce montant, toujours provisoire car des contrôles restent en cours, à 331 M€.

Face à ces dépenses, les recettes publiques générées par l'organisation des Jeux s'élèvent à 294 M€. Elles sont composées de 83 M€ de recettes de TVA

perçues sur les activités du COJOP, et de 196 M€ issus de l'activité des services publics mobilisés pour les Jeux, c'est-à-dire Île-de-France Mobilités (IDFM) et France Télévisions, dont les recettes publicitaires ont été fortes.

Ces recettes ont été diminuées par la mise en place d'une fiscalité dérogatoire, pour les revenus générés par les grands événements sportifs. Nous évaluons ces dépenses fiscales à 250 M€ pour les Jeux. Toutefois, il ne s'agit là que d'une estimation, faute d'un chiffrage établi par l'administration, malgré une demande de la Cour faite en 2021. Nous réitérons donc notre demande : il faudrait que l'administration procède sans délai à une évaluation de ces dépenses fiscales, et, par la même occasion, des recettes fiscales engendrées par les Jeux.

Ces estimations ont été réalisées selon la même méthodologie que celle utilisée dans la note d'étape, c'est-à-dire avec une approche élargie des dépenses liées aux Jeux. Ont été comptées les dépenses contribuant à la réussite des Jeux, sans qu'elles conditionnent strictement leur tenue, comme celles destinées à favoriser la mobilisation populaire. La Cour a aussi considéré qu'il fallait intégrer les actions des pouvoirs publics qui ont développé des projets au bénéfice de la population dans une logique d'héritage, notamment les opérations d'aménagement urbain autour du village olympique et du village des médias.

Cette approche n'a pas toujours été admise par nos interlocuteurs : elle n'en est pas moins rigoureuse et totalement justifiée. Elle répond à la commande du Parlement, elle est cohérente avec le dossier de candidature et elle répond au souci exprimé depuis plusieurs années par le CIO, de mettre en avant la notion d'héritage.

Il me semble aussi nécessaire de faire la distinction entre le bilan du COJOP et celui des Jeux, du point de vue des finances publiques. Le COJOP est une association de la loi du 1^{er} juillet 1901, présidée par Tony Estanguet, qui était chargée par le CIO de « livrer » l'évènement, et donc d'organiser les épreuves, d'assurer la restauration et l'hébergement des participants, de gérer la logistique, etc. L'essentiel de ses financements était d'ordre privé, principalement issus du CIO, du mécénat et de la vente des billets. L'État n'a apporté que 6 % des ressources, essentiellement dans le cadre des Jeux paralympiques.

Disons-le nettement, la gestion du COJOP a été un beau succès, qui s'est traduit par un résultat excédentaire de 76 M€, grâce à la réussite de la billetterie et des levées de fonds. Cette somme a vocation à financer des actions contribuant au développement du sport et libère l'Etat de tout risque d'appel de sa garantie.

Mais cela ne concerne qu'une partie des dépenses réalisées à l'occasion des Jeux. Il a fallu en effet, au-delà des missions assumées par le COJOP, que l'Etat, les collectivités, et les entreprises publiques se mobilisent massivement, qu'il s'agisse de la sécurité en-dehors des sites, pour 1,44 Md€, ou des transports, qui ont coûté 570 M€ au titre de l'organisation des Jeux. Mais les dépenses d'organisation ne sont jamais couvertes par les recettes résultant des Jeux. Elles ne l'ont pas plus été à Paris qu'elles ne l'avaient été à Londres ou à Athènes.

S'agissant des dépenses d'infrastructures, que nous estimons donc à 3,6 Md€, elles vont générer, dans l'avenir, des flux économiques et dégager des externalités positives. Par exemple, elles permettront à plus d'enfants de Seine St Denis d'apprendre à nager ; elles vont aussi produire, pour les acteurs publics, des recettes ou des dépenses, d'entretien par exemple. Ces flux ne sont pas évaluables à la date d'aujourd'hui, il sera utile d'y revenir dans quelques années dans les contrôles futurs de ces infrastructures.

Le deuxième point en matière de finances publiques est qu'il n'y a pas eu de dérive budgétaire dans l'ensemble : nous estimons que le coût budgétaire des Jeux a été contenu malgré la forte mobilisation des finances publiques. Une comparaison avec les Jeux de Londres de 2012 montre, certes sous d'importantes réserves méthodologiques, que les Jeux de Paris ont été environ deux fois moins coûteux. Ainsi, les dépenses d'infrastructures supervisées par la Solideo ont été globalement conformes aux projections, surtout si on les compare aux dépassements souvent considérables enregistrés lors des grands événements sportifs. Il en va de même pour les investissements réalisés dans les transports. Il faut toutefois noter le montant significatif des mesures salariales exceptionnelles accordées par les opérateurs de transport pour assurer une large mobilisation de leurs équipes

Les choses s'avèrent différentes en matière de sécurité, avec un coût élevé et longtemps sous-estimé. Les dépenses en la matière ont atteint 1,7 Md€. Ce montant, conséquent, s'explique par des choix politiques. Organiser des Jeux au cœur de la ville la plus dense d'Europe imposait la présence massive de forces de sécurité intérieure. L'Etat est aussi intervenu avec vigueur et succès pour structurer le secteur de la sécurité privée et le faire grossir, afin d'éviter toute défaillance comme à Londres en 2012, qui aurait nécessité une substitution par les forces de l'ordre et les militaires. En quelque sorte, l'Etat s'est fixé des objectifs puis a mis des moyens qui ont permis de les atteindre.

Toutefois, le ministère de l'intérieur et le ministère des armées n'avaient tout simplement pas fait de prévision sur le coût de la sécurité au stade de la loi de finances pour 2024 ; ils comptaient sur un hypothétique remboursement *a posteriori*. En 2023, le ministère de l'Intérieur communiquait sur un coût de 200 M€, puis évoquait une enveloppe de 500 M€ en 2024. Pire, les annulations

de crédits décidées par le ministère des finances en février 2024, qui ont atteint plus de 500 M€ pour le ministère de l'intérieur, ont sérieusement menacé la capacité de ce ministère à assurer ses missions courantes en parallèle des Jeux. Si les montants dépenses ne sont pas en soi excessifs au regard des objectifs, la Cour considère qu'il est anormal de ne pas anticiper le coût d'un tel événement.

Outre cette prévision initiale défaillante, les dépenses de sécurité ont été marquées par une politique indemnitaire très avantageuse. Les dépenses de personnel ont atteint 679 M€. Le ministère a dérogé à la circulaire de la Première ministre et a offert une prime plus favorable à ses agents, avec des conditions d'attribution larges. Au total, un gardien de la paix a bénéficié en moyenne d'une hausse de son salaire de 10 % en 2024 par rapport à 2023. Ceci n'a d'ailleurs pas manqué d'entraîner des effets reconventionnels sur d'autres administrations. À l'avenir, dans de telles circonstances, une approche plus coordonnée des politiques de primes mériterait d'être assurée au sein de la sphère publique.

Il y a là, incontestablement, des marges d'amélioration à mettre en œuvre dans la perspective des Jeux de 2030.

Je terminerai ce développement sur le coût de l'événement par quelques mots concernant le bilan économique des Jeux. Leur l'impact sur l'économie française a été relativement limité à court terme. D'une part, l'effet des dépenses publiques d'infrastructures engagées pendant la phase de préparation des Jeux a été fortement atténué par la hausse des prix. D'autre part, l'effet direct sur le PIB a été réduit par des effets d'éviction, notamment en matière de tourisme : certains touristes ont été dissuadés de venir en France en raison des Jeux. Ainsi, l'impact des Jeux sur la croissance économique annuelle en 2024 est estimé par la Cour à + 0,07 point de PIB. A moyen-long terme, les effets de la visibilité internationale exceptionnelle dont la France a bénéficié et l'impact des infrastructures construites ou rénovées sont encore difficile à anticiper, compte tenu des incertitudes pesant sur les perspectives économiques. Dans les années à venir, il sera utile d'évaluer les flux économiques, les externalités positives et les dépenses d'entretien générées par les 3,6 Md€ de dépenses d'infrastructures.

Le troisième message de notre rapport concerne la gouvernance des Jeux : celle-ci s'est révélée adaptée à leur préparation.

La Cour souligne le succès des actions de coordination pilotées par l'État, dans le respect des attributions des multiples acteurs concernés et sans bouleversement institutionnel. Ce n'était pas gagné d'avance. Par exemple, la maîtrise d'ouvrage des infrastructures pérennes était répartie entre 33 maîtres d'ouvrage mais, et c'était essentiel, elle a été effectuée sous la supervision de la Solideo. Celle-ci est parvenue à faire travailler ces différents maîtres d'ouvrage de manière fluide, à faire respecter les délais et, dans l'ensemble, les enveloppes

budgétaires. Par ailleurs, le délégué interministériel aux Jeux olympiques et paralympiques – le DIJOP – s’est acquitté efficacement de sa mission. Il s’est assuré de la cohérence de l’action de l’Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics comme la Solideo, tout ceci en bonne intelligence avec le COJOP. De la même façon, le comité stratégique des mobilités, présidé par les ministres chargés des transports et des Jeux, a eu un rôle décisif dans le pilotage des questions de transport et de mobilité.

De nombreux retours d’expérience ont aussi nourri une démarche pragmatique : la gouvernance s’est efforcée de tirer les leçons des événements sportifs les plus récents, et de tests simulant le déroulement des épreuves olympiques. Il ne faut pas non plus oublier le rôle des contrôles *in itinere* de la Cour et des inspections ministérielles. Enfin, au niveau du COJOP et de la Solideo, le rôle des différents comités (audit, éthique, des rémunérations) est apparu positif, compte tenu de l’expérience et des compétences de leurs membres, ainsi que de l’indépendance de ces instances.

Ces points forts de la gouvernance des Jeux de 2024 constituent bien évidemment un capital d’expérience utile, même s’il n’est pas intégralement répliquable, dans la perspective des Jeux d’hiver de 2030. Pour cela, notre rapport formule trois recommandations. La première a trait au schéma général de gouvernance : nous recommandons de limiter le nombre d’instances de coordination durant la phase préparatoire des Jeux, afin d’éviter une comitologie excessivement foisonnante, qui serait génératrice de lourdeurs et de perte d’énergie. Les deux autres recommandations s’appliquent aux comités d’éthique, d’audit et des rémunérations ainsi qu’aux conseils d’administrations du COJOP et de la Solideo créés pour les Jeux de 2030. L’objectif est de garantir leur bon fonctionnement et leur indépendance, comme cela avait été le cas pour les Jeux de 2024. Nous préconisons donc d’assurer la communication des travaux des différents comités, et de veiller à leur indépendance, à l’adéquation de leurs moyens et à leur transparence, en vue d’accomplir leurs missions de conseil aux instances décisionnelles et d’alerte des tutelles.

Le quatrième message de notre rapport porte sur l’organisation des Jeux : sur ce point, le bilan est globalement satisfaisant.

Plusieurs points notables peuvent être relevés.

Tout d’abord, le COJOP, chargé de la « livraison » de l’événement, a eu recours à un modèle novateur. Il a mis en œuvre une démarche innovante d’externalisation sur une partie des sites. Plutôt que d’assurer lui-même cette gestion de manière directe comme c’est le cas habituellement lors des Jeux, il a

confié la gestion de certains sites à leurs exploitants habituels ou à des sociétés reconnues de la filière événementielle. Le COJOP estime que cette gestion déléguée a permis de réduire considérablement sa charge de travail dans la phase terminale de préparation des Jeux, avec un niveau de service équivalent à celui pratiqué sur les sites gérés en interne.

Il s'agit donc là d'une modalité alternative intéressante pour l'organisation des futurs grands événements sportifs internationaux, à deux réserves près. D'une part, elle n'a pas fait l'objet d'une comparaison financière globale de la part du COJOP. D'autre part, une telle innovation n'est pas répliquable en toutes circonstances, car elle suppose l'existence d'une filière événementielle « locale » : c'était le cas pour les Jeux de Paris, ce ne sera pas forcément le cas pour les Jeux d'Hiver de 2030.

Ma deuxième remarque porte sur les bénévoles, dont la contribution a été essentielle à la bonne organisation des Jeux. Comme à chaque olympiade, les Jeux parisiens ont eu recours de façon massive au bénévolat, avec 42 000 personnes employées par le COJOP et au moins 5 000 par des collectivités. Une « charte du volontariat olympique et paralympique » a encadré cette mobilisation et les bénévoles ont pu bénéficier de deux dispositifs de reconnaissance de leur engagement. Il est dommage toutefois qu'il n'existe pas de stratégie nationale pour capitaliser sur les contributions des bénévoles. C'est l'une des recommandations de notre rapport que de remédier à cette lacune dans la perspective des Jeux d'hiver de 2030.

Autre point à souligner, les Jeux ont donné lieu à des actions concrètes en matière d'accessibilité : tests d'usagers sur les cheminements et équipements, travail sur la signalétique, formation des agents des opérateurs de transports, renforcement des services d'assistance et d'accueil... L'aménagement des infrastructures de transport pour les rendre plus accessibles a été accéléré : 56 gares franciliennes ont été rénovées et 21 stations de métro ont fait l'objet de travaux. L'ambition, réelle, est toutefois restée mesurée au regard des défis qui se posent au quotidien, comme en témoigne le choix de ne pas se saisir de l'occasion des Jeux pour rendre le métro parisien plus accessible.

Toujours en matière d'organisation, le bilan social des Jeux s'avère très positif, qu'il s'agisse des conditions de travail sur les chantiers – aucun accident mortel n'est survenu sur les chantiers des ouvrages sous supervision de la Solideo –, des objectifs d'insertion ou de l'accès aux marchés pour les TPE-PME et structures de l'ESS. Les parties prenantes se sont aussi dotées de plusieurs outils, tels que la charte sociale Paris 2024, qui a permis d'associer les partenaires sociaux à la gouvernance, la charte en faveur de l'emploi et du développement territorial, et un partenariat en faveur de l'économie sociale et

solidaire. Ces constats plaident en faveur de la pérennisation des dispositifs les plus efficaces, à commencer par la charte sociale.

En revanche, dresser le bilan en matière de durabilité des Jeux est un exercice plus délicat à mener, malgré l'ambition portée. Parmi la quarantaine d'engagements relatifs à l'environnement pris lors de la candidature de Paris, nombre d'entre eux ont évolué, rendant leur suivi peu lisible. Les résultats des évaluations publiées, – qui ont donné lieu à des communications très positives des organisateurs –, doivent être nuancés : il est difficile de les vérifier et d'établir des comparaisons avec les éditions précédentes. Quelques enseignements peuvent néanmoins en être tirés : tout d'abord, l'importance des choix initiaux de la candidature, qui limitait fortement le nombre de constructions ; ensuite, les efforts importants menés sur les chantiers et les ouvrages pour réduire l'empreinte carbone ; enfin, l'impact majeur du transport des spectateurs et accrédités.

Dans la perspective des Jeux d'hiver de 2030, notre rapport préconise de confier à un comité d'experts indépendants le suivi du respect des engagements environnementaux.

J'en viens maintenant au cinquième message de notre publication, consacré à l'héritage des Jeux, que l'on peut résumer de la sorte : cet héritage est multiple, mais il devra être évalué dans la durée.

Le concept d'héritage englobe tous les bénéfices matériels et immatériels à long terme amorcés ou accélérés par l'accueil des Jeux. Il constituait un axe fort de la candidature de Paris, et a été décliné dans de multiples stratégies afin de maximiser les retombées positives pour la société. Il est en particulier à l'origine des programmes « Impact 2024 » et « 1,2,3 Nagez », ainsi que du label « Génération 2024 ». Des incertitudes subsistent toutefois concernant le financement et la pérennité de ces programmes, alors que le COJOP est entré en phase de liquidation et les transfère à l'Agence nationale du sport.

L'héritage méthodologique des Jeux s'est révélé particulièrement riche. Je pense notamment à la supervision exercée par la Solideo sur 70 ouvrages et 33 maîtres d'ouvrage, qui a permis la livraison dans les délais impartis. Dans le domaine de la sécurité, les Jeux ont été un formidable outil d'expérimentations réussies et d'enseignements d'ordre organisationnel, doctrinal, juridique, avec une planification en amont qui a représenté un indubitable facteur de succès. Dans l'ensemble, l'Etat a privilégié la mobilisation d'outils existants qui ont permis de d'effectuer des économies budgétaires, et de constater la résilience de l'organisation française en matière de sécurité, la force du modèle préfectoral intégré, et la pertinence de l'architecture de gestion de crise. Sur le périmètre des

transports, les techniques d'anticipation des flux de voyageurs et la stratégie de gestion de la demande de transports ont été largement sollicitées. Cette culture partagée de la gestion dynamique des flux pourrait opportunément être réinvestie dans la politique de mobilité quotidienne.

Au plan matériel, les Jeux ont d'emblée été perçus comme un catalyseur de la politique d'aménagement urbain en Seine-Saint-Denis. Toutefois, l'impact d'ensemble des Jeux sur l'urbanisme francilien ne pourra se mesurer que sur le long terme. Concernant les équipements sportifs, leur niveau d'appropriation par les usagers ne pourra être mesuré que progressivement. Mais j'alerte d'ores et déjà sur le coût que représentera leur gestion à l'avenir, quelles qu'en soient les modalités, et sur l'enjeu pour ces équipements de trouver leur modèle économique.

Par ailleurs, sept premiers sites de baignade dans la Seine et la Marne ont été ouverts à l'été 2025, avec, à terme, un objectif de 32 sites. Si ces ouvertures constituent une avancée, malgré des incertitudes subsistant sur la qualité de l'eau après de forts épisodes de pluie, l'ampleur des investissements à conduire pour ouvrir de nouveaux sites doit nous conduire à la prudence quant à l'appréciation de l'héritage des Jeux en la matière.

J'en viens enfin à l'un des volets de l'héritage des Jeux le plus mis en avant : il s'agit bien sûr du sport, à la fois concernant la haute performance sportive, mais aussi le développement des pratiques sportives. S'agissant de la haute-performance, la Cour estime que la stratégie « Ambition Bleue » portée par l'ANS a porté ses fruits, en permettant à la France d'atteindre ses objectifs en nombre de médailles d'or. Notre rapport souligne que l'inscription de la stratégie dans la durée doit s'appuyer sur une consolidation des facteurs de réussite, notamment le ciblage des moyens, l'amélioration de l'accompagnement de la jeune génération, et le développement du secteur paralympique. Concernant le développement des pratiques sportives, de nombreuses mesures relevant du plan « Héritage » de l'État, comme les plans « Aisance aquatique » et « 30 minutes d'activités physiques quotidiennes », ou des programmes transférés à l'ANS, relèvent de cette ambition. Leur pérennisation demeure à confirmer pour certains d'entre eux, de sorte qu'il est encore trop tôt pour en dresser un bilan définitif.

Notre rapport recommande donc d'anticiper au maximum les conditions de transfert post-jeux des programmes relatifs à l'héritage, en désignant les structures légataires et en définissant un calendrier de bascule.

Voilà, mesdames et messieurs, les principaux constats, observations et recommandations que je souhaitais partager avec vous concernant l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de 2024.

Je souhaite remercier chaleureusement l'ensemble des équipes impliquées, pour leur engagement et leur travail approfondi sur ce sujet. Vous le voyez, elles sont nombreuses ; la Cour des comptes et les chambres régionales et territoriales des comptes ont été au rendez-vous pour contrôler et suivre le chantier des Jeux depuis leur lancement, comme elles le seront à nouveau pour l'organisation des Jeux Olympiques d'hiver de 2030.

Merci de votre attention. Je suis à votre disposition pour répondre à vos questions, ainsi que l'équipe qui a conduit ce rapport, et que je remercie à nouveau pour ce travail.